

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 12

Artikel: L'empereur de Suisse, Paul Ier et la révolution Helvétique
Autor: Cart, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-9022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EMPEREUR DE RUSSIE, PAUL I^{er}

ET LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

La révolution helvétique avait eu quelque retentissement jusque dans des pays qui semblaient devoir rester profondément indifférents à ce qui se passait alors en Suisse. L'empereur Paul I^{er}, le fils de la grande Catherine, dont le règne si court, si agité, se termina d'une façon si tragique, — trouvait le temps, au milieu des préoccupations que lui causait la guerre de la seconde coalition contre la France, de s'apercevoir que l'ancien régime croulait de toutes parts en Suisse. Mais comment pouvait-il intervenir dans ces événements dont le théâtre était si éloigné des frontières de Russie, et quelle forme donnerait-il à une protestation qui aurait quelque chance d'être entendue?

Précisément à cette époque se trouvait à St-Pétersbourg une Suissesse intéressée à ce que ceux de ses compatriotes qui habitaient la Russie ne devinssent pas les victimes des mesures trop violentes imaginées par l'autocrate. Cette Suissesse s'appelait Marguerite-Dorothée Lienhardt. Née à Berne en 1747, elle était la fille de Jean-Rodolphe Lienhardt, bailli de Vevey durant deux années seulement, de 1764 à 1766, époque de son décès à Vevey même. M^{lle} Lienhardt était belle-sœur de M. Etienne Dufresne, de Vevey, père du colonel Jean-François Charles décédé à Vevey en 1858. Demeurée sans doute sans ressources, elle était partie en 1783 pour St-Pétersbourg afin d'y faire l'éducation de la jeune fille du comte Czernicheff, grand amiral de Russie.

* * *

L'éducation donnée par M^{lle} Lienhardt à la jeune princesse tirait à sa fin. On était en 1798, et l'institutrice, après

quinze années d'absence, songeait à rentrer dans sa patrie, à Vevey, où elle devait demeurer jusqu'à sa fin arrivée en 1805. A la date du 22 avril 1798, voici ce qu'elle écrivait dans son Journal manuscrit que nous avons entre les mains. Nous copions textuellement : « L'empereur, indigné de la révolution qui s'est faite en Suisse, vient de donner une oukase par laquelle tout Suisse établi dans ses Etats doit prêter le même serment que les Français ont dû prêter il y a quelques années, c'est-à-dire jurer sur l'Evangile que, fidèles à l'ancien gouvernement, ils abhorrent et détestent le nouveau et promettent de renoncer à toute correspondance avec leur pays jusqu'à ce que l'ancien ordre de choses soit rétabli. Ceux qui refusent de prêter ce serment seront obligés de quitter la Russie dans un temps donné pour arranger leurs affaires. Comme je comptais partir sans cela, cet ordre ne me dérangera point; au contraire, il hâtera, suivant toute apparence, les arrangements que mon élève prendra à mon égard. »

Un mois s'écoule et, à la date du 18 mai, M^{le} Lienhardt doit écrire dans son journal : « Personne n'est encore venu chez moi pour me faire prêter le serment, de sorte qu'il y a toute apparence qu'on m'a oubliée. Cependant je n'ose plus écrire en Suisse crainte d'inconvénients. »

Il pourrait paraître étrange qu'une personne attachée depuis tant d'années à la maison d'un aussi grand personnage que le comte Czernicheff, ait été exposée — comme le dernier des moujiks — aux tracasseries de la police russe. Mais, à cette époque, et sous le régime du plus pur absolutisme, — régime qui semble fort loin d'avoir disparu — quel personnage, si haut placé qu'il fût, aurait été à l'abri des soupçons et des rigueurs administratives? Chose surprenante! encore une année ou deux, et ce même Paul I^{er}, qui s'est empressé d'accueillir les émigrés français dans ses Etats, se

réconciliera avec la France de la Révolution et expulsera de son territoire les nobles hôtes au milieu desquels se trouveront les princes de Condé.

* * *

En attendant, M^{lle} Lienhardt n'était pas au terme de ses tribulations. Le 28 juin, elle est encore à St-Pétersbourg et elle écrit : « J'ai eu beaucoup de peine tous ces jours à parvenir à finir mes affaires et particulièrement à me procurer un passeport, article qui, tous les jours, devient plus difficile, car étant obligée de me rendre au palais du gouvernement, on a vu par mes papiers que j'étais Suisse et que je n'avais pas prêté le serment que, par parenthèse, on ne m'avait point demandé. On m'a traînée d'un jour à l'autre et l'on a fini par me donner un passeport qui disait que, n'ayant pas voulu prêter le serment exigé, je devais partir sans délai. J'aurais bien pu en appeler de ce jugement précipité, car certainement une personne qui avait passé quinze années dans une maison honorable, et qui, n'ayant plus rien à faire en Russie, rentrait tout bonnement dans sa patrie, n'était pas dans le cas d'être renvoyée de cette manière. Mais après avoir envoyé neuf fois pour avoir ce passeport, je me décidai de le prendre tel qu'il était et c'est peut être la première fois qu'une personne qui, pendant quinze jours, se donne beaucoup de peine pour obtenir un passeport, en reçoit un à la fin qui lui enjoint de partir sans délai. Je me contentai seulement d'aller chez le ministre de Prusse qui me donna gracieusement un autre passeport pour ma route, ne voulant me servir de celui de Russie que pour en sortir et pour rentrer en Suisse. »

Après cela, M^{lle} Lienhardt n'a plus rien qui la retienne sur les bords de la Néva. Elle va donc partir ! Pas tout à fait ! Le surlendemain, elle est encore là. « Je m'étais proposé, écrit-elle, de partir aujourd'hui à midi; mais j'ai appris

de très grand matin en me levant qu'il me restait encore plusieurs formalités à remplir qui me retiendraient jusqu'à la nuit. Désolée, devant encore me rendre en personne à la police, j'ai dîné de bonne heure. J'étais à peu près insensible aux ridicules questions que l'on m'a faites. »

Cependant, ce jour même, M^{lle} Lienhardt, enfin libérée, peut quitter St-Pétersbourg à minuit et reprendre décidément le chemin de la Suisse. Quarante jours plus tard, elle débarquait à Vevey au milieu des siens, mais sans y retrouver sa mère, — Dorothée Sturler, — morte dans cette ville quatre ans auparavant. Elle ne devait plus quitter Vevey où elle mourut à l'âge de 58 ans, en laissant après elle le souvenir de sa grande bienfaisance.

* * *

La condition posée par l'ordonnance de Paul I^{er} aux Suisses qui, à l'époque de la Révolution helvétique, se trouvaient en Russie et avaient l'intention ou la nécessité d'y prolonger leur séjour, a-t-elle été connue en Suisse ? Nous l'ignorons. Il est probable cependant que des Suisses furent expulsés des Etats de l'empereur, aussi bien que des ressortissants d'autres nations, des Français, par exemple. Mais le nombre de ceux qui furent victimes des mesures vexatoires imaginées par le tsar dut être fort restreint. Il serait intéressant de savoir si d'autres personnes que la fille de l'ancien bailli de Vevey eurent à en souffrir et dans quelle mesure. Au reste, il est bien connu que, dans ses actes politiques, Paul I^{er} se laissait inspirer bien plus par des caprices que par des vues réfléchies et arrêtées. C'est ce qui expliquerait, en partie du moins, la mort violente de cet empereur tombé sous les coups de l'aristocratie menacée dans ses intérêts et blessée dans sa dignité ou son orgueil de caste.

J. CART.